



L'ALLOCUTION DÉFINITIVE FAIT FOI

Allocution qui sera prononcée par Brian Levitt, président du conseil d'administration, Groupe Banque TD

Assemblée annuelle des actionnaires, 20 avril 2023, Toronto (Ontario)

Bonjour. Bienvenue à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2023 du Groupe Banque TD.

Pour nos actionnaires francophones, je vous souhaite la bienvenue à notre assemblée annuelle des actionnaires.

Je m'appelle Brian Levitt et je suis président du conseil d'administration. Je présiderai l'assemblée, comme le prévoient les règlements administratifs de la Banque.

L'assemblée est ouverte.

Avec le consentement de l'assemblée, je demanderais à Jane Langford d'agir en qualité de secrétaire de l'assemblée.

Nous sommes ravis de vous accueillir aujourd'hui, et nous souhaitons la bienvenue à ceux et celles qui se joignent à nous par webémission et par téléphone. Comme ce fut le cas l'an dernier, pour que l'expérience des participants qui assistent à l'assemblée virtuellement soit aussi interactive que possible, ils pourront poser des questions et faire des commentaires par téléphone et par la webémission.

Comme par les années passées, l'assemblée se déroulera en français et en anglais. Des services d'interprétation simultanée sont offerts aux gens dans la salle et pour les webémissions et les lignes téléphoniques françaises et anglaises.



De plus, les actionnaires et les fondés de pouvoir auront la possibilité de poser des questions dans la salle, par téléphone, ou par écrit dans le cadre de la webémission.

Permettez-moi d'expliquer comment cela va fonctionner. Nous voulons permettre à tous les actionnaires et fondés de pouvoir de participer, qu'ils soient en personne ou au téléphone, ou qu'ils écoutent la webémission. Nous répondrons d'abord aux questions des personnes qui se trouvent dans la salle, ensuite à celles des personnes qui sont au téléphone et finalement aux questions des personnes qui écoutent la webémission. Dans tous les cas, nous vous demandons d'indiquer si votre question porte sur une motion particulière présentée dans le cadre de la partie officielle de l'assemblée ou si elle est d'intérêt plus général.

Nous répondrons aux questions qui portent directement sur une motion particulière au moment opportun et nous vous demandons d'attendre la période de questions après la partie officielle de l'assemblée pour poser vos questions d'intérêt général.

Si vous êtes dans la salle avec nous et que vous avez une question, nous vous inviterons à vous diriger vers l'un des micros au moment approprié.

Nous invitons les personnes à mobilité réduite à lever la main pour qu'un préposé leur apporte un micro.

Pour poser une question par téléphone, nous vous demanderons de vous mettre en file d'attente au moment approprié. Le téléphoniste vous présentera lorsque nous serons prêts à répondre à votre question.

Comme nous voulons que tous les actionnaires qui souhaitent poser une question aient la possibilité de le faire, nous vous demandons de limiter votre intervention à deux ou trois minutes et de ne poser qu'une question à la fois. Si vous avez d'autres questions, veuillez vous remettre en file d'attente au micro ou sur la ligne téléphonique afin que nous puissions parler avec autant d'actionnaires que possible durant l'assemblée.



Si vous avez une question pendant la webémission, cliquez sur l'onglet « Poser une question » à gauche de la page de la webémission. Si la diffusion est en mode plein écran, vous devrez réduire la fenêtre pour accéder à cet onglet. Les actionnaires qui souhaitent soumettre une question ou une remarque par la plateforme accessible dans la webémission peuvent le faire en tout temps et nous y répondrons au moment opportun.

Des représentants de la TD liront les questions que nous recevrons par la webémission. Les questions seront lues dans la langue dans laquelle elles ont été soumises, et si une question est soumise en français, une traduction anglaise suivra. Si nous recevons plusieurs questions très semblables à propos d'un même sujet, nous lirons une seule question et indiquerons que nous en avons reçu plusieurs sur le même sujet.

Comme par les années passées, la grande majorité des actionnaires ont soumis leurs procurations ou leurs directives de vote avant l'assemblée, mais les actionnaires et fondés de pouvoir peuvent aussi voter durant l'assemblée, et ce, qu'ils y assistent virtuellement ou en personne.

Pour préserver la confidentialité de votre vote, les procurations sont comptabilisées et totalisées par la Compagnie TSX Trust, notre agent des transferts, et sont soumises de façon légale à la Banque seulement si nécessaire ou lorsqu'un actionnaire indique clairement son intention de faire part de commentaires à la direction ou au conseil d'administration.

Voici comment vous pouvez voter sur notre plateforme de vote virtuelle. Une fois que vous avez ouvert une session dans la webémission, cliquez sur l'onglet « Voter » à gauche de la page, et une nouvelle fenêtre de navigation s'ouvrira. Les actionnaires qui n'ont pas ouvert de session dans la webémission peuvent accéder à la plateforme de vote virtuelle qui se trouve à la page de l'assemblée annuelle des actionnaires 2023 sur le site Web de la TD. Une fois que vous avez accédé à la plateforme de vote, vous



pouvez vous inscrire pour voter en entrant votre numéro de contrôle comme nom d'utilisateur et le mot de passe td2023 (en minuscules). Les bureaux de scrutin seront ouverts seulement durant la partie officielle de l'assemblée. Si vous êtes dans la salle avec nous et que vous souhaitez voter durant l'assemblée, vous aurez besoin des bulletins de vote vert et bleu qu'on vous a remis au bureau d'inscription. Si vous avez voté avant l'assemblée et que vous ne souhaitez pas changer votre vote, vous n'avez rien à faire.

J'ai obtenu une preuve satisfaisante que l'avis de convocation de la présente assemblée a été dûment publié et envoyé aux actionnaires de la Banque. Les procurations que nous avons reçues représentent plus de 52 % des quelque 1,8 milliard d'actions ordinaires en circulation. Le quorum étant réuni, je déclare l'assemblée dûment constituée.

Comme par les années passées, nous aurons une période de questions, une fois la partie officielle de l'assemblée terminée. Comme je l'ai indiqué plus tôt, durant la partie officielle de l'assemblée, nous prendrons un moment pour répondre aux questions et aux remarques soumises par les actionnaires et les fondés de pouvoir concernant les motions qui sont présentées pendant l'assemblée. Comme toujours, votre question doit porter sur les activités ou les affaires de la Banque et ne doit pas être de nature personnelle. Pour les personnes dans la salle, une représentante de l'équipe Relations avec les clients de la TD est ici aujourd'hui. Je demanderais à Christianna French de se lever et de se faire connaître.

Si votre question est de nature personnelle, nous la mettrons de côté et nous vous invitons à en discuter avec Christianna après l'assemblée, ou nous demanderons à un représentant de Relations avec les clients de communiquer avec vous après l'assemblée.



L'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui se trouve à la page de l'assemblée annuelle sur le site Web de la TD. Pour les personnes dans la salle, l'ordre du jour se trouve dans le livret qui était sur votre chaise.

Veillez noter que la discussion qui suit pourrait contenir des énoncés prospectifs sur les perspectives et les objectifs de la Banque, ainsi que les stratégies pour les atteindre.

Dans son allocution, Bharat parlera de mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (ou les PCGR), des mesures qui sont aussi désignées comme des résultats rajustés.

Des précisions sur les énoncés prospectifs et sur les mesures financières non conformes aux PCGR figurent sur la diapositive affichée dans la salle et dans la webémission et sont aussi présentées dans l'information financière de la Banque.

Permettez-moi maintenant de vous présenter les personnes qui se trouvent avec moi aujourd'hui.

Bharat Masrani, président du Groupe et chef de la direction et Jane Langford, vice-présidente à la direction et chef du contentieux de la Banque. Comme je l'ai déjà mentionné, Jane agira en qualité de secrétaire de l'assemblée. De plus, les membres de l'équipe de la haute direction de la Banque et les membres du conseil d'administration sont présents pour répondre à vos questions, au besoin.

Pat Lee et Jordan Shafi, représentants de la Compagnie Trust TSX (au Canada), l'agent de la TD chargé de la tenue des registres et des transferts, feront office de scrutateurs.

Avant d'inviter Bharat à prendre la parole, je tiens à remercier tous les collègues de la TD pour le formidable travail qu'ils ont accompli dans la dernière année.



En ce contexte de changement, ils ont répondu présents chaque jour, en servant les clients et en aidant la Banque à respecter ses priorités.

Au nom du conseil d'administration, je leur dis un grand merci.

Ils ont répondu présents chaque jour, pour nos clients et pour la Banque.

En 2022, la TD a enregistré une croissance et de bons résultats financiers.

Notre bilan est solide, tout comme notre position de liquidité, deux facteurs de succès essentiels pour une banque.

Nous avons ainsi pu investir dans nos activités, nous doter de nouvelles capacités et continuer à verser des dividendes à nos actionnaires.

Nous avons aussi pris des mesures importantes pour concrétiser nos priorités en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

Nous avons poursuivi nos démarches de diversité et d'inclusion, investi dans nos collectivités, fixé de nouveaux objectifs d'émissions financées et annoncé la création d'une cible de 500 milliards de dollars axée sur la finance durable et la décarbonisation.

Je tiens également à souligner l'excellent travail de Bharat Masrani et de l'équipe de la haute direction, qui a permis à la Banque de répondre aux besoins de toutes ses parties prenantes, dont ses actionnaires.

Enfin, je remercie nos actionnaires pour leur confiance, ainsi que les millions de clients que nous avons la chance de servir.

Je cède maintenant la parole à Bharat.

Merci.



Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et de l'utilisation de mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et désigne les résultats établis selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que des résultats « rajustés » et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Pour de plus amples renseignements, consultez « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du Rapport de gestion 2022, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports trimestriels déposés par la suite.

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2022 ») du rapport annuel 2022 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », aux rubriques « Principales priorités pour 2023 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2022 et orientation pour 2023 » pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2023 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement



réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « objectif », « cible » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques.

Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'infrastructure), de modèle, d'assurance, de liquidité, d'adéquation des fonds propres, les risques juridiques, de réglementation, de conformité, en matière de conduite, d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la récession; les répercussions économiques, financières et autres conséquences de pandémies, y compris la pandémie de COVID-19; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle et mettre au point des plans stratégiques; les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques, les intrusions liées aux données ou les défaillances technologiques) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; le risque de modélisation; les activités frauduleuses; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information, et les autres risques découlant du recours par la Banque à des prestataires de services indépendants; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; la concurrence accrue exercée



par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste des gens de talent; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de taux et des cours des actions; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition lié à l'abandon du taux interbancaire offert; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; le risque environnemental et social (y compris les changements climatiques); et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2022, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux rubriques « Acquisitions importantes » ou « Événements importants et acquisitions en cours » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2022 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », aux rubriques « Principales priorités pour 2023 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2022 et orientation pour 2023 » pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les



actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.